

FRUCTIPIERRE FRUCTIRÉGIONS

BULLETIN TRIMESTRIEL

1^{er} trimestre 2015
n° 01 • 2015



ÉDITORIAL

Les rendements immédiats offerts par l'immobilier, d'une façon générale, et les SCPI, en particulier, font ressortir une prime de risque historiquement élevée par rapport aux taux financiers. Cette situation inédite explique, à la fois, l'afflux de capitaux vers les supports immobiliers et la pression à la baisse sur les rendements.

Il convient, dans ce contexte, d'être attentif à maintenir une stratégie de développement et d'investissement maîtrisée et à saisir les opportunités d'arbitrage, d'autant que le marché locatif demeure morose.

Les investissements engagés au cours du trimestre s'inscrivent dans ce cadre et portent sur des actifs récents ou restructurés situés dans des localisations reconnues. S'agissant des arbitrages, une promesse de vente a été signée sur un actif situé à Issy-les-Moulineaux, propriété de Fructirégions. La signature de l'acte réitératif est conditionnée à la levée de différentes conditions suspensives devant intervenir d'ici fin 2016. Cette opération est de nature à dégager, l'année prochaine, une plus-value significative pour Fructirégions. Elle démontre, comme l'opération réalisée sur Suresnes en 2014 sur Fructipierre, la pertinence de la stratégie de valorisation des réserves foncières dont disposent les patrimoines de vos sociétés.

Enfin et c'est l'essentiel, les efforts réalisés au cours des exercices précédents portent leurs fruits sur le plan de l'exploitation des patrimoines. Le taux d'occupation financier passe, ainsi, à 88,46 % sur Fructipierre, soit un niveau satisfaisant, d'autant que les actifs sous franchises locatives représentent 4,72 % de la vacance financière. Cette évolution favorable devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres. Le plein effet de cette amélioration se traduira sur les résultats de la société d'ici quelques mois. S'agissant de Fructirégions, le recul du taux d'occupation financier est, pour l'essentiel, lié à l'opération d'arbitrage visée ci-avant. Il n'est que ponctuel et, dès à présent, cet actif génère de nouveau des flux locatifs et ne pèse plus sur l'exploitation du patrimoine.

CONJONCTURE

Marché de l'investissement

Un marché vigoureux, dans la continuité de 2014

- Au 1^{er} trimestre la demande est restée forte, portée par des liquidités toujours abondantes dans un environnement de taux bas, comme en témoigne la collecte record des SCPI en France.
- Avec 4,3 milliards d'euros au premier trimestre 2015, le volume d'investissement en immobilier progresse de 10 % par rapport au 1^{er} trimestre 2014 - qui, pour mémoire, avait été boosté par la cession de Cœur Défense pour 1,3 milliards d'euros - et de 67 % par rapport au 1^{er} trimestre 2013.
- Les grandes transactions ont continué de soutenir les volumes d'investissement dans un marché où les capitaux en circulation sont toujours en quête de gros volumes.
- Les investisseurs ont favorisé les actifs les plus liquides, à savoir les bureaux avec 3,5 milliards d'euros investis. Néanmoins, la faiblesse du marché utilisateur a restreint l'élargissement des critères géographiques aux sous-marchés les plus liquides.
- Les politiques d'arbitrage de grandes foncières ont permis à l'investissement en locaux de commerce d'enregistrer une belle performance avec près de 900 millions d'euros investis. Le segment des centres commerciaux a continué à se tailler la part du lion.
- Le déséquilibre entre l'offre et la demande a poussé les taux de rendement prime bureau à des niveaux inférieurs à 4 % et les taux de rendement prime commerce (pied d'immeuble) à des niveaux proches de 3 %.

Perspectives d'activité soutenue à l'investissement en 2015

- Avec la dépréciation de l'euro et des taux directeurs au plus bas, la France reste un marché incontournable pour les investisseurs étrangers qui bénéficient d'un marché immobilier à caractère de valeur-refuge et de conditions exceptionnelles de financement.
- La recherche de rendement supplémentaire d'un nombre croissant d'investisseurs devrait conduire à une plus grande diversification des actifs ciblés : notamment en direction des VEFA, des régions et du segment de la logistique.
- Les taux de rendement demeureront sous la pression baissière de l'afflux de liquidités et de la baisse de la rémunération des actifs concurrents à l'immobilier. Un resserrement de l'éventail des taux est attendu, les secteurs offrant les rendements les plus élevés devant acter une baisse plus importante.

Suite page suivante

CONJONCTURE suite

Marché de bureaux

Ile-de-France

Une demande atone, en décalage avec des indicateurs économiques orientés favorablement

- La reprise de l'économie française se met progressivement en place, aidée par la baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro, la politique d'assouplissement monétaire de la BCE et l'effet d'entraînement de la reprise économique européenne. La croissance du PIB en France est attendue à 1,2 % pour 2015.
- Toutefois, la demande placée en Ile-de-France a connu un démarrage difficile avec 373 000 m² commercialisés, soit un retrait de 33 % par rapport à la moyenne décennale. Le repli de l'activité est principalement imputable aux transactions de plus de 5 000 m² qui ont fait défaut en ce début d'année.
- Dans la continuité de 2014, Paris Intra Muros tire son épingle du jeu et parvient à afficher une progression de 16 % quant le Croissant Ouest et les périphéries, privés de leur moteur traditionnel, les grandes transactions, affichent un net recul.

Relative stabilité de l'offre

- Le stock d'offre immédiate est repassé sous la barre des 4 millions de m² mais affiche une hétérogénéité importante. L'écart entre Paris et sa périphérie se creuse de plus en plus avec des disponibilités contraintes dans Paris Intra muros et toujours abondantes en périphérie. La composition de l'offre reste inchangée, alimentée par des libérations qui viennent grossir le stock d'offres de seconde main tandis que l'offre neuve poursuit son érosion.
- En Ile-de-France, le taux de vacance immédiat s'établit à 7,5 %, un niveau relativement stable depuis un an.
- Malgré une timide reprise desancements en blanc observés au 1^{er} trimestre, signe d'un début d'ouverture vers des projets spéculatifs, l'offre future certaine a atteint son niveau le plus faible depuis 2010.
- Les valeurs locatives faciales sont restées stables, toujours soutenues par d'importantes mesures d'accompagnement (franchise de loyer, loyer progressif ou participation aux travaux d'aménagement). Ces gestes commerciaux sont logiquement plus élevés dans les zones périphériques, où l'offre est plus abondante tandis que dans Paris, où la vacance est plus faible, l'ajustement des loyers y est relativement plus modéré.
- Les conditions locatives demeurent attractives et les loyers réels au plus bas.

Un rattrapage attendu sur les neuf prochains mois

- Si l'attentisme des entreprises s'est reflété dans les chiffres de début d'année, la consolidation attendue de la croissance laisse anticiper un rattrapage du volume de demande placée au cours des prochains mois.
- Dans un premier temps, les conditions financières toujours favorables aux utilisateurs devraient continuer à alimenter un marché d'opportunités, notamment dans les secteurs traditionnels. Par la suite, la stabilité de l'offre immédiate et le niveau contenu de l'offre future certaine devrait permettre le déclin des mesures d'accompagnement.

Régions

Lyon : un premier trimestre poussif

- La demande placée a affiché une baisse de 14 % au premier trimestre 2015, avec près de 22 000 m² commercialisés mais

aucune transaction de plus de 3 000 m² enregistrée.

- L'absence de grandes transactions a directement impacté l'offre à 6 mois qui a affiché une hausse de 28 % en trois mois, alimentée par des libérations mais également par des livraisons d'immeubles neufs.
- 2015 devrait connaître un niveau de livraisons important avec plus de 200 000 m² attendus, notamment la livraison des 42 000 m² de bureaux de la Tour Incity sur le secteur de la Part-Dieu.
- Le loyer prime est resté stable à 270 €/m²/an, tandis que la valeur locative moyenne de seconde main a reculé et se situe autour de 150 €/m²/an.

Aix-Marseille : une bonne dynamique initiée en 2014

- Après une année record en 2014 pendant laquelle elle a renoué avec ses niveaux de demande d'avant crise, Marseille enregistre une demande placée en hausse de 21 % au premier trimestre 2015.
- Affichant une hausse continue depuis trois ans, l'offre immédiate s'est stabilisée en mars 2015 à un niveau légèrement supérieur à 200 000 m².
- Le marché reste concentré sur le secteur d'Euro Méditerranée qui regroupe la majorité des transactions, des disponibilités et l'offre future marseillaises.
- La bonne tenue du marché utilisateur a permis de maintenir les valeurs locatives prime à 300 €/m²/an, niveau qu'elles avaient atteint en 2014 après une forte augmentation.

Marché des commerces

Vers une meilleure adaptation des formats commerciaux

- Après une année 2014 morose, la consommation des ménages s'est redressée depuis décembre 2014, affichant trois mois de hausse consécutive. En février 2015, le volume des ventes du commerce de détail progressait de 0,7 %. Cependant les performances commerciales varient d'un secteur d'activité à l'autre, la meilleure performance étant enregistrée par les magasins non spécialisés.
- Sur le segment des commerces en pied d'immeuble, la situation locative se caractérise par une forte hétérogénéité au niveau national. Les zones prime, toujours soumises à une compétition intense de la part des grandes enseignes, voient leurs valeurs locatives orientées à la hausse, alors que les localisations secondaires, aux taux de vacance toujours élevés, subissent une pression à la baisse.
- En 2014, la fréquentation des centres commerciaux s'est stabilisée à -0,1 %, récoltant les fruits des efforts consentis par les professionnels pour répondre aux nouveaux challenges auxquels le commerce physique doit faire face, notamment le e-commerce.
- Durant la même période, la production de surfaces commerciales a continué de ralentir, attestant de l'adaptation des opérateurs à la conjoncture. Le volume de surfaces de plancher commercial autorisé à travers les permis de construire ainsi que le nombre de demandes d'autorisations d'exploitation, qui passent par les CDAC et la CNAC, ont atteint leur plus bas niveau depuis quinze ans, accusant des baisses annuelles respectives de 20 % et 8 %. Parallèlement, au 1^{er} janvier 2015, le nombre de projets des promoteurs a baissé de 7 % en nombre d'opérations et de 8 % en volume de surfaces de vente.
- Les retail parks de nouvelle génération ont bénéficié d'un regain d'attractivité grâce à des loyers plus compétitifs.

Sources : AEW Europe, BNP Paribas Real Estate, CBRE, JLL, DTZ, Cushman & Wakefield, LLDI, Procos, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Environnement, Chambre des Notaires de Paris, Notaires de France, Crédit Foncier Immobilier.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

MARCHÉ SECONDAIRE

Au 1^{er} trimestre 2015, le volume des capitaux échangés sur le marché des parts s'est élevé à 2 974 360 € (hors frais et hors gré à gré) contre 1 651 200 € (hors frais et gré à gré inclus) sur la même période en 2014 (gré à gré inclus).

Fructipierre	
Parts offertes en attente de cession au 31.03.2015*	1 137
Pourcentage de la capitalisation	0,08 %
Rappel au 31.12.2014	2 251
Parts à l'achat**	15
Parts au 31.03.2015	1 498 393
Associés au 31.03.2015	11 667
Capital social statutaire au 31.03.2015	322 154 495 €
Capitalisation au 31.03.2015 sur la base du prix d'exécution cédant	689 260 780 €
Valeur de réalisation unitaire au 31.12.2014	458,22 €
Valeur de reconstitution unitaire au 31.12.2014	527,40 €

* Rappel : les parts en attente de cession sur la base du prix d'exécution (hors frais) correspondent à des ordres de vente à des prix supérieurs à ceux constatés sur le marché des parts.

** Prix inférieurs ou égaux à ceux constatés sur le marché des parts ou compte tenu d'un nombre de parts proposées à la vente insuffisant.

Les prix fixés au terme des confrontations mensuelles se sont établis comme suit :

Mois	Nombre de parts échangées	Prix d'exécution hors frais (€)	Prix net acquéreur* frais inclus (€)
Janvier	2 130	460,00	501,40
Février	1 849	460,00	501,40
Mars	2 487	460,00	501,40
Total parts échangées lors de confrontations	6 466	460,00	501,40
Cessions de gré à gré	15	460,00	494,40
Total 1^{er} trimestre 2015	6 481	460,00	501,38

* Avant éventuelle rétrocession de commissions.

Transactions réalisées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2015	
Nombre de parts cédées	6 481
dont lors des confrontations	6 466
Prix moyen unitaire frais inclus*	501,38 €
Prix moyen unitaire hors frais	460,00 €

* Avant éventuelle rétrocession de commissions.

ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Les chiffres clés au 31 mars 2015

	Nombre d'actifs	Surface en m ²	Valeur d'expertise hors droits en €
Total	64	148 534	659 572 729
En pleine propriété	31	94 193	406 990 000
En copropriété	27	33 202	163 906 729
En indivision	6	21 139	88 676 000

Répartition du patrimoine immobilier en m ²			
	Bureaux	Commerces	Total
Paris	38 961	5 074	44 035
Région parisienne	83 527	2 404	85 931
Province	18 568	0	18 568
Total	141 056	7 478	148 534

Les principaux locataires au 31 mars 2015

Libellé	Pourcentage loyers facturés
COLAS	4,28 %
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA	4,11 %
IFPASS	2,66 %
D.R.J.S.C.S. D'ILE-DE-FRANCE	2,50 %
BUREAU FRANCIS LEFEBVRE	2,46 %

	Nombre d'actifs	Surface en m ²	Valeur d'expertise hors droits en €
Paris	29	44 035	287 856 729
Région parisienne	30	85 931	320 265 000
Province	5	18 568	51 451 000

Répartition du patrimoine immobilier en % de la valeur			
	Bureaux	Commerces	Total
Paris	35,89	7,75	43,64
Région parisienne	46,60	1,96	48,56
Province	7,80	0,00	7,80
Total	90,29	9,71	100,00

Libellé	Pourcentage loyers facturés
ARKENA	2,44 %
MAKHEIA GROUP	2,24 %
E.C. DEVELOPEMENT & HABITAT	2,17 %
GENERIX	2,09 %
TATA CONSULTANCY SERVICES	1,97 %

Acquisitions

Dans le cadre de la stratégie d'investissement de la société et en emploi des capitaux disponibles, deux investissements ont été réalisés par votre SCPI au premier trimestre 2015.

Localisation	Nature	Surface en m ² + nombre parkings	Prix d'acquisition frais inclus	Nombre de locataires	Noms des locataires	Date d'achat
Parc d'affaires Val Saint-Quentin 2 rue René Caudron 78960 Voisins Le Bretonneux bâtiments G, H et I	Bureaux	8 285 m ² + 262 parkings	26 313 700 €	5	Boston Scientific Léo Pharma Léon Grosse Ingéliance Spirent	19/01/15
4 bis rue des Bourets, 15 à 19 quai Galliéni et 2 à 6 boulevard Henri Sellier 92150 Suresnes (50 % en indivision avec Laffitte Pierre)	Parkings	35 places	240 441 €	0	-	06/02/15

Arbitrages

Aucun arbitrage n'a été réalisé lors du premier trimestre 2015.

Gestion du patrimoine immobilier locatif

	31 mars 2015	31 décembre 2014	Moyenne trimestrielle ⁽¹⁾
Taux d'occupation financier (TOF) ⁽²⁾	88,46 %	86,85 %	88,46 %
Taux d'occupation physique (TOP) ⁽³⁾	90,90 %	89,94 %	90,90 %

(1) Moyenne des taux de chaque fin de trimestre depuis le début de l'exercice.

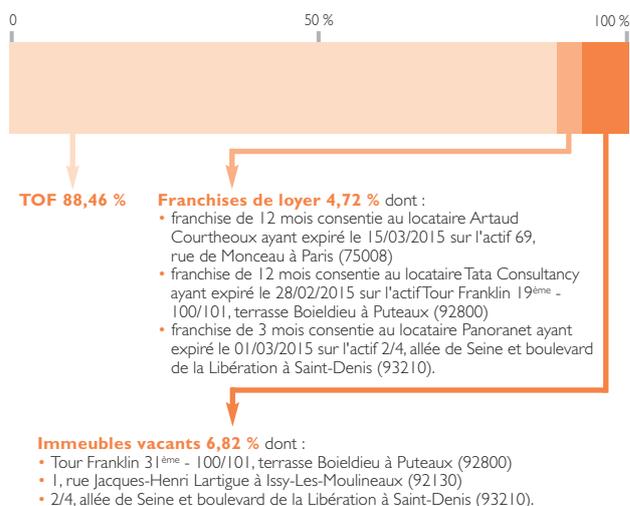
(2) Le TOF se détermine par la division : (i) du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités compensatrices de loyers (ii) par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

(3) Le TOP se détermine par la division (i) de la surface cumulée des locaux occupés (ii) par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

Le taux d'occupation financier s'établit au 31 mars 2015 à 88,46 % contre 86,85 % au 31 décembre 2014. L'évolution favorable du taux d'occupation financier de votre SCPI s'explique par la fin de franchise intervenue sur plusieurs baux dont notamment le locataire Artaud Courtheoux (rue de Monceau à Paris) et Panoranet (Etoile Pleyel à Saint-Denis).

Votre Société de Gestion poursuit ses actions afin d'assurer la commercialisation locative des surfaces vacantes et entreprend, lorsque cela est nécessaire, les travaux à mener.

Les loyers ont été généralement perçus dans les délais conformes aux usages.



Locations ou renouvellements intervenus au cours du trimestre

Localisation immeubles	Nature	Locataires	Date d'effet du bail	Surfaces en m ²
88, boulevard de La Villette à PARIS (75019)	BUREAUX	PI GROUP	01/03/15	253
221, avenue du Président Wilson à SAINT-DENIS (93200)	BUREAUX	EVENTS GAMES	01/01/15	118
13, avenue Morane Saulnier à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140)	BUREAUX	GSM DENTAIRE GROUPE MSD	01/03/15	754
1, rue Jacques-Henri Lartigue à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)	BUREAUX	REXEL FRANCE	02/01/15	
5, rue Francis de Pressensé à SAINT-DENIS (93200)	BUREAUX	SAMISIC SECURITE	18/03/15	
20, rue de La Villette à LYON (69003)	BUREAUX	TELEASSURANCES	01/01/15	203

Congés reçus ou résiliations intervenus au cours du trimestre

Localisation immeubles	Nature	Locataires	Date d'effet du bail	Date de résiliation	Surface en m ²
221, avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93200)	BUREAUX	MYSTREAM SARL	01/10/09	30/09/15	123
103, boulevard Haussmann à Paris (75008)	BUREAUX	GARDINER & THEOBALD	01/09/12	31/08/15	156
2/4, allée de Seine et boulevard de la Libération à Saint-Denis (93200)	BUREAUX	ORTEL MOBILE	15/08/09	14/08/15	530
104, boulevard Saint Germain à Paris (75006)	COMMERCES	ETABLISSEMENT DARTY & FILS	25/01/06	31/03/15	934

Locaux vacants au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, 11 233 m² étaient disponibles dont principalement :

Localisation immeubles	Nature	Surfaces vacantes en m ²	Actifs inscrits au programme de cession
Bureaux de la Colline - Bât. D (1 ^{er} et 2 ^{ème}) - 4/6, rue d'Orléans à Saint-Cloud (92210)	BUREAUX	988	OUI
Le Véga - 30, rue Mozart à Clichy (92110)	BUREAUX	800	OUI
221, avenue du Président Wilson à Saint-Denis (93200)	BUREAUX	483	OUI
Tour Franklin 31 ^{ème} - 100/101, terrasse Boieldieu à Puteaux (92800)	BUREAUX	1 276	NON
68, rue de Villiers à Levallois-Perret (92300)	BUREAUX	680	NON
13, avenue Morane Saulnier à Velizy-Villacoublay (78140)	BUREAUX	1 937	OUI
1, rue Jacques-Henri Lartigue à Issy-Les-Moulineaux (92130)	BUREAUX	1 632	OUI
22, quai Gallieni à Suresnes (92150)	BUREAUX	884	OUI
2/4, allée de Seine et boulevard de la Libération à Saint-Denis (93210)	BUREAUX	1 201	NON
23, boulevard Jules Favre à Lyon (69006)	BUREAUX	1 352	NON

Créances douteuses

Le taux des dotations de la provision pour créances douteuses rapportées aux loyers facturés s'établit à 0,42 % au 31/03/2015 contre 0,89 % au 31/12/2014.

Ces provisions sont principalement des compléments de litiges précédemment provisionnés.

RÉSULTAT

Le montant du premier acompte trimestriel, mis en paiement le 24 avril 2015 a été arrêté à :

	Revenus 2015 1 ^{er} acompte	Rappel exercice 2014 1 ^{er} acompte	Revenu annuel exercice 2014	Revenu annuel prévisionnel 2015*(1)
Revenus pour une part en pleine jouissance	5,00 €	5,50 €	24,00 € ⁽²⁾	22,50 € ⁽³⁾

*Revenu prévisionnel établi ce jour, dans le contexte actuel du marché, compte tenu de la situation locative, des congés reçus et des perspectives de cessions d'actifs.

(1) Dont distribution de plus-values.

(2) Dont 6 euros de distribution de plus-values.

(3) Dont 3 euros de distribution de plus-values.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Nous vous rappelons par ailleurs que, pour les parts souscrites en augmentation de capital, un différé de jouissance est appliqué dans les conditions prévues dans la note d'information et rappelées au verso du bulletin de souscription.

Ce différé est le suivant : les parts souscrites porteront jouissance au 1^{er} jour du quatrième mois suivant celui de la souscription.

- novembre 2014 : 1^{er} mars 2015,
- décembre 2014 : 1^{er} avril 2015.

Performances

Indicateurs de performances*		
Taux de rentabilité interne au 31/03/2015 (TRI) ⁽¹⁾	sur 5 ans sur 10 ans	7,65 % 9,37 %
Taux de Distribution sur Valeur de Marché (DVM) ⁽²⁾	sur 2014	4,81 %
dont quote-part de plus values dans la distribution 2014		25,00 %
dont quote-part de report à nouveau dans la distribution 2014		0,00 %
Variation du prix moyen de la part ⁽³⁾	sur 2014	0,62 %

*Source NAMI-AEW Europe au 31/03/2015.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(1) Le TRI est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette du placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent). Il se calcule, conformément à la formule suivante, avec : à l'entrée, le prix acquéreur ; sur la période, les revenus distribués ; à la sortie, le dernier prix cédant au terme de la période.

(2) Le taux DVM correspond à la division : (i) du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.

(3) La variation du prix moyen de la part se détermine par la division : (i) de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année n et le prix acquéreur moyen de l'année n-1 (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1.

Quote-part des produits financiers soumis au prélèvement libératoire ou aux prélèvements sociaux

Le montant unitaire de la quote-part des produits financiers s'établit à : **néant**.

Le traitement fiscal de ces produits financiers est rappelé ci-après.

Effet de levier

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'effet de levier employé par la SCPI Fructipierre.

Informations requises par la réglementation	Mise à jour au 31/03/2015
Circonstances du recours à l'effet de levier	Financement d'investissements immobiliers conformes à la stratégie d'investissement de la SCPI
Type d'effet de levier	Crédit immobilier revolving
Source de l'effet de levier	Etablissements bancaires
Risques associés à l'effet de levier	Voir "Profil de risques" en page 11 ci-après
Restrictions à l'utilisation de l'effet de levier / effet de levier maximal	25 % du capital social soit 80 538 624 € au 31/03/2015
Montant total du levier	
Levier maximum calculé selon la méthode de l'engagement telle que ressortant du Règlement UE du 12 décembre 2012*	150,00 %
Levier calculé selon la méthode de l'engagement telle que ressortant du Règlement UE du 12 décembre 2012*	100,00 %
Levier maximum calculé selon la méthode brute telle que ressortant du Règlement UE du 12 décembre 2012*	200,00 %
Levier calculé selon la méthode brute telle que ressortant du Règlement UE du 12 décembre 2012*	100,64 %

* Seul le montant "tiré" du crédit revolving est pris en compte pour le calcul du levier.

4 bis, rue des Bourets • Suresnes (92)



23, boulevard Jules Favre • Lyon (69)



MARCHÉ SECONDAIRE

Au 1^{er} trimestre 2015, le volume des capitaux échangés sur le marché des parts s'est élevé à 935 017 € (hors frais) contre 1 005 530 € (hors frais) sur la même période en 2014.

Les prix fixés au terme des confrontations mensuelles se sont établis comme suit :

Fructirégions	
Parts offertes en attente de cession au 31.03.2015*	166
Pourcentage de la capitalisation	0,02 %
Rappel au 31.12.2014	1 269
Parts à l'achat**	2 559
Parts au 31.03.2015	914 549
Associés au 31.03.2015	4 828
Capital social statutoire au 31.03.2015***	139 925 997 €
Capitalisation au 31.03.2015 sur la base du prix d'exécution cédant	176 507 957 €
Valeur de réalisation unitaire au 31.12.2014	201,49 €
Valeur de reconstitution unitaire au 31.12.2014	233,87 €

* Rappel : les parts en attente de cession sur la base du prix d'exécution (hors frais) correspondent à des ordres de vente à des prix supérieurs à ceux constatés sur le marché des parts.

** Prix inférieurs ou égaux à ceux constatés sur le marché des parts ou compte tenu d'un nombre de parts proposées à la vente insuffisant.

*** Sans changement.

Mois	Nombre de parts échangées	Prix d'exécution hors frais (€)	Prix net acquéreur* frais inclus (€)
Janvier	1 758	189,00 €	206,01
Février	1 410	190,00 €	207,10
Mars	1 735	193,00 €	210,37
Total parts échangées lors de confrontations	4 903	190,70 €	207,87
Cessions de gré à gré	0		
Total 1^{er} trimestre 2015	4 903	190,70 €	207,87

* Avant éventuelle rétrocession de commissions.

Transactions réalisées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mars 2015	
Nombre de parts cédées	4 903
dont lors des confrontations	4 903
Prix moyen unitaire frais inclus*	207,87 €
Prix moyen unitaire hors frais	190,70 €

* Avant éventuelle rétrocession de commissions.

ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE

Les chiffres clés au 31 mars 2015

	Nombre d'actifs	Surface en m ²	Valeur d'expertise hors droits en €
Total	69	109 383	188 174 000
En pleine propriété	48	80 196	127 132 000
En copropriété	18	23 562	41 513 000
En indivision	3	5 625	19 529 000

	Nombre d'actifs	Surface en m ²	Valeur d'expertise hors droits en €
Paris	0	0	0
Région parisienne	10	20 100	41 510 000
Province	59	89 283	146 664 000

Répartition du patrimoine immobilier en m²

	Bureaux	Locaux commerciaux	Locaux d'activité	Total
Région parisienne	12 960	0	7 140	20 100
Province	75 102	5 615	8 566	89 283
Total	88 062	5 615	15 706	109 383

Répartition du patrimoine immobilier en % de la valeur

	Bureaux	Locaux commerciaux	Locaux d'activité	Divers	Total
Strasbourg	6,20	0,00	0,00	0,00	6,20
Lille	5,41	1,25	0,00	0,00	6,67
Toulouse	12,51	0,00	0,29	0,00	12,80
Bordeaux	9,73	0,00	0,00	0,00	9,73
Rennes	0,95	2,98	0,00	0,15	4,07
Nantes	8,47	0,67	0,00	0,00	9,14
Lyon	17,86	0,00	2,78	0,00	20,64
Aix/Marseille	3,58	0,98	0,00	0,00	4,55
Région parisienne IDF	17,43	0,00	4,63	0,00	22,06
Autres localisations	4,13	0,00	0,00	0,00	4,13
Total	86,27	5,88	7,70	0,15	100,00

Les principaux locataires au 31 mars 2015

Libellé	Pourcentage loyers facturés
EIFFAGE	5,42
HUSQVARNA FRANCE	3,65
SNEF	3,53
KAEFER WANNER	2,58
S.I.R.C.A.	2,55

Libellé	Pourcentage loyers facturés
AUCHAN VAL D'EUROPE	2,48
AGENCE REGIONALE DE SANTE	2,34
MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCAT [®] NATIONALE	2,24
BVA	2,16
SAGE	2,16

Acquisition

Aucune acquisition n'a été réalisée lors du premier trimestre 2015.

Arbitrages

Aucun arbitrage n'a été réalisé lors du premier trimestre 2015.

Gestion du patrimoine immobilier locatif

	31 mars 2015	31 décembre 2014	Moyenne trimestrielle ⁽¹⁾
Taux d'occupation financier (TOF) ⁽²⁾	87,29 %	89,36 %	87,29 %
Taux d'occupation physique (TOP) ⁽³⁾	88,34 %	88,34 %	88,34 %

(1) Moyenne des taux de chaque fin de trimestre depuis le début de l'exercice.

(2) Le TOF se détermine par la division : (i) du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités compensatrices de loyers (ii) par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

(3) Le TOP se détermine par la division (i) de la surface cumulée des locaux occupés (ii) par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

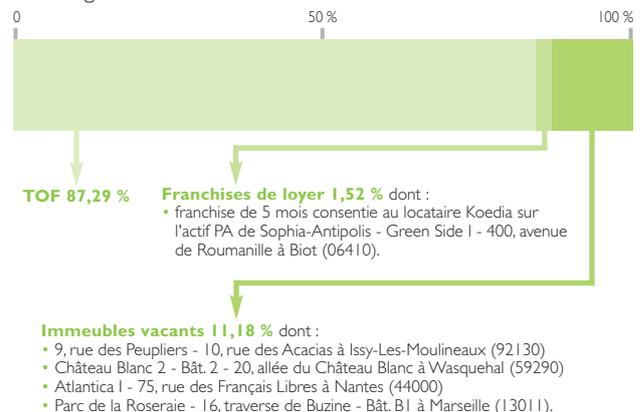
Le taux d'occupation financier s'établit au 31 mars 2015 à 87,29 % contre 89,36 % au 31 décembre 2014.

Le taux d'occupation financier est principalement impacté par la libération de surface d'Ausy sur l'actif situé au 10, rue des Acacias à Issy-Les-Moulineaux (92130).

Le marché locatif demeure fragile dans un contexte de conjoncture économique générale dégradée. Cette situation continue de peser sur la SCPI.

La Société de Gestion reste particulièrement impliquée à la poursuite des commercialisations locatives au terme des travaux nécessaires.

Les loyers ont été généralement perçus dans les délais conformes aux usages.



Locations ou renouvellements intervenus au cours du trimestre

Localisation immeubles	Nature	Locataires	Date d'effet du bail	Surfaces en m ²
Parc Technologique de Lyon - 4, place Berthe Morisot - Bât. A3 à SAINT-PRIEST (69800)	BUREAUX	SAFE EUROPEAN TRANSIT	16/02/15	89
Les Jardins d'Entreprise - 213, rue de Gerland - Bât. C à LYON (69007)	BUREAUX	ISTYA COLLECTIVE	02/02/15	125
22, rue Nieuport à SURESNES (92150)	BUREAUX	PRESENTS	01/02/15	176
PA de Sophia-Antipolis - Green Side I - 400, avenue de Roumanille à BIOT (6410)	BUREAUX	KOEDIA	15/01/15	476
20, rue de La Villette à LYON (69003)	BUREAUX	TELEASSURANCES	01/01/15	136

Congés reçus ou résiliations intervenus au cours du trimestre

Localisation immeubles	Nature	Locataires	Date d'effet du bail	Date de résiliation	Surface en m ²
13, rue de la Nuée Bleue à STRASBOURG (67000)	BUREAUX	Docteur	01/08/91	31/07/15	179

Locaux vacants au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, 7 967 m² étaient disponibles dont principalement :

Localisation immeubles	Nature	Surfaces vacantes en m ²	Actifs inscrits au programme de cession
Château Blanc 2 - Bât. 2 - 20, allée du Château Blanc à WASQUEHAL (59290)	BUREAUX	866	NON
1 330 av Jean Guillibert de la Lauzière - Europarc de Pichaury - Bât. B09 à AIX-EN-PROVENCE (13090)	BUREAUX	635	NON
7, boulevard de Strasbourg - 12, avenue Gutenberg à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)	ENTREPOTS	1 088	OUI
Europarc de la Meinau - 4, rue de la Durance à STRASBOURG (67000)	BUREAUX	606	OUI
Europarc - 11, avenue Léonard de Vinci à PESSAC (33600)	BUREAUX	618	OUI
Atlantica I - 75, rue des Français Libres à NANTES (44000)	BUREAUX	712	NON
Technoparc de l'Aubinière - Bât. 10 - 10, impasse des Jades à NANTES (44300)	BUREAUX	749	NON
Z.A.C. du Canal - Campus D - 1, avenue de l'Europe à TOULOUSE (31000)	BUREAUX	600	OUI
9, rue des Peupliers - 10, rue des Acacias à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130)	LOCAUX ACTIVITÉ	1 360	OUI
Parc de la Roseraie - 16, traverse de Buzine - Bât. B1 à MARSEILLE (13011)	BUREAUX	733	NON

Créances douteuses

Le taux des dotations de la provision pour créances douteuses rapportées aux loyers facturés s'établit à 0,34 % au 31/03/2015 contre 0,52 % au 31/12/2014.

Les provisions constatées sur ce trimestre correspondent à un unique litige locataire.

RÉSULTAT

Le montant du premier acompte trimestriel, mis en paiement le 24 avril 2015 a été arrêté à :

	Revenus 2015 1 ^{er} acompte	Rappel exercice 2014 1 ^{er} acompte	Revenu annuel exercice 2014	Revenu annuel prévisionnel 2015*
Revenus pour une part en pleine jouissance	2,20 €	2,50 €	11,00 € ⁽¹⁾	10 €

*Revenu prévisionnel établi ce jour, dans le contexte actuel du marché, compte tenu de la situation locative, des congés reçus et des perspectives de cessions d'actifs.

(1) Dont 1 euro de distribution de plus-values.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performances

Indicateurs de performances*		
Taux de rentabilité interne au 31/03/2015 (TRI) ⁽¹⁾	sur 5 ans sur 10 ans	6,76 % 5,99 %
Taux de Distribution sur Valeur de Marché (DVM) ⁽²⁾	sur 2014	5,30 %
dont quote-part de plus values dans la distribution 2014		9,09 %
dont quote-part de report à nouveau dans la distribution 2014		0,00 %
Variation du prix moyen de la part ⁽³⁾	sur 2014	- 1,21 %

(1) Le TRI est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette du placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent). Il se calcule, conformément à la formule suivante, avec : à l'entrée, le prix acquéreur ; sur la période, les revenus distribués ; à la sortie, le dernier prix cédant au terme de la période.

(2) Le taux DVM correspond à la division : (i) du dividende brut avant prélèvement libérateur versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.

(3) La variation du prix moyen de la part se détermine par la division : (i) de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année n et le prix acquéreur moyen de l'année n-1 (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année n-1.

*Source NAMI-AEW Europe au 31/03/2015.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Quote-part des produits financiers soumis au prélèvement libératoire ou aux prélèvements sociaux

Le montant unitaire de la quote-part des produits financiers s'établit à : **néant**.

Le traitement fiscal de ces produits financiers est rappelé ci-après.

Effet de levier

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'effet de levier employé par la SCPI Fructirégions.

Informations requises par la réglementation	Mise à jour au 31/03/2015
Circonstances du recours à l'effet de levier	Financement d'investissements immobiliers conformes à la stratégie d'investissement de la SCPI
Type d'effet de levier	Crédit immobilier revolving
Source de l'effet de levier	Etablissements bancaires
Risques associés à l'effet de levier	Voir "Profil de risques" en page 11 ci-après
Restrictions à l'utilisation de l'effet de levier / effet de levier maximal	25 % du capital social soit 34 981 499 € au 31/03/2015
Montant total du levier	20 000 000
Levier maximum calculé selon la méthode de l'engagement telle que ressortant du Règlement UE du 12 décembre 2012*	150,00 %
Levier calculé selon la méthode de l'engagement telle que ressortant du Règlement UE du 12 décembre 2012*	102,69 %
Levier maximum calculé selon la méthode brute telle que ressortant du Règlement UE du 12 décembre 2012*	200,00 %
Levier calculé selon la méthode brute telle que ressortant du Règlement UE du 12 décembre 2012*	111,51 %

Au 31/03/2015, le montant tiré est de 5 M€.

VIE DES SOCIÉTÉS

Frais TTC avec TVA au taux actuel de 20 %	Fructipierre & Fructirégions	Redevable
Commission de souscription	7,779 % TTC au taux de TVA en vigueur du produit de chaque augmentation de capital (prime d'émission incluse) dont une fraction est rétrocédée aux distributeurs le cas échéant.	Souscripteur dans le cadre de l'augmentation de capital de la SCPI.
Commission de cession*	9 % du prix d'exécution (5 % de droit d'enregistrement et 4 % TTI du prix d'exécution dont une fraction est rétrocédée aux distributeurs le cas échéant sur le marché des parts.	Acquéreur de parts de la SCPI sur le marché secondaire et de gré à gré.
Commission de gestion annuelle	10,8 % TTC au taux de TVA en vigueur du montant des produits locatifs hors taxes encaissés et des produits financiers nets** dont une partie est rétrocédée aux distributeurs le cas échéant.	Commission facturée à la SCPI par la société de gestion.
Commission de cession sur les actifs immobiliers	2,5 % H.T. du prix de vente net vendeur des actifs immobiliers détenus directement ou indirectement. Dans l'hypothèse où le produit de la vente des actifs immobiliers serait employé en tout ou partie au remboursement en principal d'un emprunt bancaire, cet honoraire d'arbitrage sera fixé à 1,25 % H.T.	Commission facturée à la SCPI par la société de gestion.
Commission relative aux travaux de restructuration sur les immeubles	Les conditions de cette rémunération (taux, assiette, modalités de facturation...) seront soumises à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale des Associés.	Commission facturée à la SCPI par la société de gestion.

* Les opérations ne nécessitant pas l'intervention de la Société de Gestion, ou intervenant par voie de succession ou donation, font l'objet de frais de dossier forfaitaires (171 € TTI auxquels s'ajoutent, le cas échéant, 5 % de droit d'enregistrement).

** Pour Fructirégions uniquement.

La société de Gestion NAMI-AEW Europe peut assurer différentes rémunérations à ses distributeurs. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation des SCPI.

Profil de risques

Les risques généraux : la gestion discrétionnaire mise en place dans le cadre des SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés immobiliers. Aussi, il existe un risque que les SCPI ne soient pas investies en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Le risque immobilier : les investissements réalisés par les SCPI seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers étant précisé que, par exemple, le marché des actifs de bureaux est marqué par des cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs. A cet égard, les SCPI ne présentent aucune garantie de capital ou de performances. Votre investissement est donc exposé à un risque de perte en capital, notamment en cas de cession de parts. L'investissement comporte un risque de perte en capital.

Le risque lié à la liquidité : c'est à dire la difficulté que pourrait avoir un épargnant à céder ses parts. Les SCPI ne garantissent pas la revente des parts. La cession des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande de parts sur le marché organisé prévu à cet effet. Il est rappelé que l'investissement en parts de SCPI doit s'envisager sur une durée longue. La durée de placement recommandée est fixée à au moins dix ans.

Le risque lié au crédit : le financement bancaire souscrit s'accompagne d'engagements contractuels dont le non respect rendrait la dette exigible. Dans certains cas, il s'accompagne pour les banques de la possibilité d'un recours contre les associés (en cas de distribution en violation des engagements contractuels et dans la limite de cette distribution). En outre, il peut augmenter le risque de perte en cas de dévalorisation des actifs et peser sur la distribution de la SCPI. Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors de la cession de parts ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la SCPI, sera subordonné au remboursement du montant en cours ou intégral préalable de l'emprunt contracté par la SCPI.

Le fonctionnement du marché des parts

Le marché des parts de SCPI à capital fixe est organisé sur la base de la centralisation, par la société de gestion, des ordres d'achat et de vente. La durée de la période de centralisation a été déterminée de façon à assurer la profondeur du marché et, ainsi, d'éviter une trop forte volatilité. Elle est d'un mois pour Fructipierre et Fructirégions. La confrontation intervient le dernier jour ouvré du mois à 15 heures.

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site internet www.namiaewurope.com.

Le passage des ordres

Pour acheter des parts de SCPI, il convient de compléter un mandat d'achat de parts et de l'adresser à la société de gestion par télécopie ou lettre recommandée avec accusé de réception. Pour que votre ordre puisse être pris en compte, vous devez déterminer :

- un prix maximum d'achat (hors frais) ;
- le nombre de parts souhaitées ;
- si vous acceptez une exécution partielle de votre ordre ;
- la durée de validité de votre ordre exprimée en nombre de confrontations ; à défaut, votre ordre participera à trois confrontations successives.

En outre, l'ordre d'achat, frais inclus, doit être couvert par le versement d'une somme correspondant au prix maximum d'achat (frais inclus). Toutefois, seuls les ordres reçus accompagnés d'une copie de pièce d'identité en cours de validité, d'un IBAN, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'une fiche de connaissance client et, le cas échéant, d'une attestation d'origine des fonds, avant 12 heures le jour de la confrontation, seront pris en compte pour la confrontation considérée.

Pour céder vos parts, il convient de compléter le mandat de vente de parts relatif à votre SCPI en précisant :

- le prix minimum de vente (hors frais) ;
- le nombre de parts à la vente ;
- l'acceptation ou non d'une exécution partielle de votre ordre ;
- la désignation de la société de gestion pour procéder à la déclaration et au paiement de l'éventuelle plus-value sur cession de parts auprès du Trésor Public, la somme ainsi acquittée est alors déduite du produit de la vente.

La durée de validité des ordres de vente est d'un an par défaut. Elle peut être prorogée de 12 mois sur demande expresse.

Enfin, il conviendra de faire authentifier votre signature auprès de votre établissement bancaire, de votre mairie ou d'un officier d'état civil ou de joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité. Vous devez, pour toute modification ou annulation, mentionner sur le formulaire afférent les références de l'ordre annulé ou modifié. Toute modification de sens, de prix et de quantité entraîne la perte du rang de l'ordre initialement passé.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la déclaration et l'acquiescement de l'éventuelle plus-value dégagée lors de la cession des parts sont réalisés par la Société de Gestion pour le compte du vendeur.

Le montant de l'impôt acquitté est alors déduit du prix de vente des parts cédées. Il en est de même pour les éventuelles plus-values dégagées lors de la cession d'actifs par la SCPI.

Il est rappelé que les parts de SCPI ne peuvent être souscrites, acquises ou vendues par ou au bénéfice d'une "US person" (telle que cette expression est définie dans la réglementation américaine et reprise dans la note d'information) ou sur le territoire des Etats-Unis.

Les SCPI Fructipierre et Fructirégions ne garantissent pas la revente des parts.

La fixation de son prix de transaction

Pour vous permettre de déterminer, selon votre cas, un prix d'acquisition ou de vente en toute indépendance, la société de gestion met à votre disposition différentes informations sur son site internet :

- la valeur de réalisation résultant des expertises annuelles ;
- la performance de la SCPI concernée avec le dernier prix d'exécution, les frais afférents à l'acquisition, la distribution de l'exercice précédent, la distribution provisionnelle de l'exercice en cours, voire celle du prochain exercice ;
- l'orientation du marché avec la communication des cinq premiers ordres de vente et d'achat.

Frais à la charge de l'acquéreur

L'acquéreur acquitte, en outre, le droit d'enregistrement de 5 % et les frais de transfert de 4 % TTC, soit un total de 9 % pour les parts des SCPI Fructipierre et Fructirégions.

Par ailleurs, les parts peuvent être cédées de gré à gré sans intervention de la société de gestion. Dans ce cas, l'acquéreur acquitte les droits d'enregistrement et des frais de dossier de 171 euros TTC, par dossier cédant/cessionnaire depuis le 1^{er} janvier 2015.



L'application de la Directive MIF par NAMI-AEW Europe

La Directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF) est applicable à l'ensemble des pays de l'Union Européenne depuis le 1^{er} novembre 2007. La MIF vise la construction d'un marché européen en définissant dans un cadre règlementaire homogène, une plus grande transparence sur les marchés d'instruments financiers ainsi qu'un renforcement accru de la protection des investisseurs.

NAMI-AEW Europe, société de gestion de votre SCPI, entre dans le champ d'application de la Directive. A ce titre, la société de gestion a mis en place un dispositif de classification de la clientèle et d'organisation interne permettant à celle-ci de respecter ces contraintes réglementaires.

Les dispositions en matière de classification de la clientèle s'appliquent à l'ensemble de nos investisseurs. Pour assurer une plus grande protection de ses clients, porteurs de parts de SCPI, en termes d'information et de transparence, NAMI-AEW Europe a fait le choix de classer, lors de l'entrée en vigueur de cette Directive, l'ensemble de ses clients porteurs de parts de SCPI "en client non professionnel" et laisse la possibilité à ceux qui le souhaitent de changer de catégorie. A leur demande et sur proposition documentée, ces mêmes clients peuvent, à l'issue de contrôles de la société de gestion, demander le changement de catégorie.

En ce qui concerne les nouveaux clients de SCPI, ils sont également classés par défaut "en client non professionnel". Les demandes de souscription sont accompagnées d'un questionnaire à remplir par le client ayant pour objectif d'apprécier son expérience en matière d'investissement et de l'adéquation du produit souscrit / acheté à son profil et à ses objectifs.

Pour répondre aux obligations de la directive MIF en termes d'organisation, NAMI-AEW Europe s'est doté d'un dispositif de gestion des conflits d'intérêts pour prévenir l'existence de tels conflits, les traiter en cas de survenance et, en tant que de besoin, en informer les investisseurs. Par ailleurs, la société de gestion dispose d'une procédure de traitement des réclamations des investisseurs.

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site Internet : www.namiaewurope.com.

Imposition des produits financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'option pour le prélèvement libératoire au titre de l'imposition des produits financiers est supprimée. Les produits financiers sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec un prélèvement à la source obligatoire au taux de 24 %, non libératoire de l'impôt sur le revenu, qui viendra s'imputer sur l'impôt progressif auquel les revenus seront assujettis, sous réserve des cas particuliers rappelés dans les précédents bulletins. Nous vous rappelons que ces produits financiers sont générés par le placement, principalement, en comptes à terme des capitaux momentanément disponibles. Nous vous précisons que, compte tenu de l'application concomitante des prélèvements sociaux (au taux de 15,5 %), le prélèvement global sera de 39,5 %. Dans le cas général, les produits financiers seront incorporés au revenu soumis au barème progressif pour leur montant brut, sous déduction de la fraction déductible de la CSG (de 5,1 %) et le prélèvement viendra réduire l'impôt calculé selon ce barème.

Déclaration fiscale

Les éléments fiscaux nécessaires pour remplir votre déclaration de revenus ont été envoyés le 23/04/2015.

Toutes les informations utiles sont consultables sur le site Internet : www.namiaewurope.com

ISF

Si vous êtes assujettis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, il convient de déclarer le prix d'exécution net vendeur au 31 décembre 2014 pour :

- Fructipierre : 460 euros par part,
- Fructirégions : 189 euros par part.

Assemblées Générales

Les assemblées générales annuelles seront réunies :

- sur Fructipierre, le 24 juin 2015 à 9:30 ;
- sur Fructirégions, le 18 juin 2015 à 9:30.

Au cours de ces assemblées, vous serez amenés à élire des candidats à un mandat de membre du Conseil de Surveillance et/ou à renouveler le mandat de membres du Conseil de Surveillance.

Chaque associé recevra en temps utile une convocation à ces assemblées.

Votre société de gestion reste à votre écoute pour recueillir vos observations à l'occasion de la préparation de cette échéance importante dans la vie de votre société.

Comment joindre votre Société de Gestion NAMI-AEW Europe

Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 9 février 2010 sous le n° GP 10000007.

Capital social 4 134 660 €.

Agrément du 17 juin 2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite "Directive AIFM".

Siège social 8-12, rue des pirogues de Bercy - 75012 Paris.
RCS Paris 513 392 373.

Télécopie 01 78 40 66 24.

Adresse électronique infoscp@namiaewurope.com

Site internet www.namiaewurope.com

Contacts

Service Clients Téléphone 01 78 40 33 03.

Responsable de l'information

Serge Bataillie Téléphone 01 78 40 93 04.

Résultats du 1^{er} trimestre 2015. Diffusion 2^{ème} trimestre 2015.

SCPI Fructipierre

Visa AMF n° 13-13 en date du 26 avril 2013 - 340 846 955 RCS Paris.
Siège social : 8/12, rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris.
Capital social : 322 154 495 €. SIREN 340 846 955 RCS Paris.

SCPI Fructirégions

Visa AMF n° 12-20 du 10 août 2012 - 403 028 731 RCS Paris.
Siège social : 8/12, rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris.
Capital social : 139 925 997 €. SIREN 403 028 731 RCS Paris.

Sociétés Civiles de Placement Immobilier régies par les parties législative et réglementaire du Code monétaire et financier; les textes subséquents et par les articles 1832 et suivants du Code Civil.

Les SCPI Fructipierre et Fructirégions constituent des Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) régis notamment par la Directive AIFM et le code monétaire et financier (articles L 214-86 et suivants).

